

# LE CRIME

## DU BOIS DE LA FONTAINE

Un maréchal ferrant, âgé de 38 ans, habitant à Hem, le hameau de Thiempont, s'est publiquement accusé d'être l'auteur de l'assassinat du jeune Henri Dubus, âgé de 9 ans, trouvé étranglé dans le bois de la Fontaine, entre Croix et Hem, le 29 septembre 1932.

Peu de temps après était commis un crime semblable resté impuni, rue Ampère, à Roubaix.

Les déclarations de X... ont produit une émotion considérable et le bruit de l'arrestation du maréchal ferrant s'est même répandue, mais à tort.

Mardi soir, X... à l'estaminet de M. Kappeler à Thiempont, paraissant surexcité. Tout à coup déclarant que puisque son beau-frère avait accusé d'être l'assassin du petit Dubus il tenait à dire que la chose était exacte. « Oui, c'est bien moi qui ai commis ce crime, continua-t-il, et j'ai assez longtemps que je l'ai sur le cœur ce secret-là ». Et il sortit.

Ces paroles firent grande impression sur les personnes présentes.

Le lendemain soir, X... revint au même cabaret, la cabaretière lui demanda s'il maintenait ses déclarations de la veille; il répondit affirmativement.

Quelques instants après, le maréchal ferrant entra à l'estaminet tenu par M. Auguste Obert; la jeune fille de la maison était au comptoir. Il amena la conversation sur le crime du Bois de la Fontaine et de nouveau s'écria: « C'est moi qui ai tué Henri Dubus! Je suis un criminel! Comment ai-je pu garder ce secret jusqu'à ce jour! »

X... fit des aveux analogues à plusieurs personnes d'Hem. Dès lors l'émotion ne fit que s'accroître dans la commune.

Contrairement à ce qu'a déclaré le maréchal ferrant, il est faux que son beau-frère l'ait représenté comme l'assassin du jeune Dubus.

La mère de la pauvre petite victime, morte depuis de chagrin, a toujours prétendu que son fils n'avait été étranglé dans le bois de la Fontaine que par quelqu'un qui le connaissait intimement. Or, le maréchal ferrant était le voisin immédiat de la mère du jeune Dubus.

Mais X... ne passerait-il des aveux que parce qu'il y a prescription pour son crime? Nous le saurons bien.

En effet, l'art. 637 du code d'instruction criminelle prescrit par dix ans les crimes de cette nature.

A la justice d'examiner la valeur des aveux du maréchal ferrant et de voir si vraiment la prescription de dix ans existe réellement pour l'assassinat du Bois de la Fontaine.

# LE NOUVEL HOPITAL

Voici les souscriptions recueillies le 9 janvier 1933 et communiquées par la Mairie:

MM. Pollet Armand, expéditeur, 53, rue de la Gare, 100 fr.; Mullier François, teinturier, 100 fr.; Monnet Louis, 100 fr.; Personnel de la maison Mullier et Co, 100 fr.; P. Audré, assureur, 18, rue des Lignes, 100 fr.; P. Belon, 10 fr.; Société Immobilière, Roubaix, 100 fr.; Edmond Leveau, 188, rue de l'Alma, 50 fr.; Famille Piat-Agache, 100 fr.; Fédération oisive, 100 fr.; Les Roubaissiens du Centre, 145, rue d'Inkermann, 10 fr.; MM. L. Camille, 100 fr.; P. Schreiber, inventeur, 134, rue de Lille, 10 fr.; Schreiber, inventeur, 31, rue du Nouveau-Monde, 30 fr.

Total: 1.308.000 fr. 75

Souscriptions antérieures: 1.319.309 fr. 75

Total au 9 janvier 1933: 2.627.309 fr. 50

Plan général d'alignements. — Les plans des alignements des boulevards, rues et places de la ville de Roubaix ont été déposés au bureau de l'Administration municipale (feuille 1 à 10) entre les rues de Mouvaux, de l'Alma, Saint-Vincent de Paul, Blancheville, Chapelle-Carotte, Tourcoing et le territoire de Tourcoing, section 6 (feuille 14) entre les rues Lamarine, Victor-Hugo, Beaumarchais et le boulevard de Mulhouse, seront déposés au bureau de l'Administration municipale, le mardi 16 janvier, à 8 heures du soir, café Pandox, 53, boulevard des Primes.

La Commission administrative de la société des Anciens combattants de 1870-71 (L'Association) rappelle aux sociétaires que la réunion mensuelle aura lieu dimanche, 11 janvier, à 8 heures du soir, café Pandox, 53, boulevard des Primes.

L'Union Sociale et Patriotique prie ses comités de sections et tous les amis, de vouloir bien signaler au secrétariat, 28, rue Favreux, les noms de leurs connaissances qui, se trouvant en droit de figurer sur les listes électorales, ont jusqu'ici négligé de faire le nécessaire.

Les accidents de travail. — Parmi les accidents de travail signalés hier, voici les plus graves:

- Un apprenti, Henri Spier, 29 ans, demeurant rue des Ançois, Saint-Emile, travaillant chez M. Brovays, rue Mascara, blessé au poignet droit par une machine à vapeur.
- Un homme de peine, Jean Van Anghem, 37 ans, demeurant rue de la Chaussée, 38, travaillant chez M. J.-B. Delcroix, rue Laine, blessé à la main gauche, 20 jours de repos.
- Un peigneur de l'Union, rue de Tourcoing, un ouvrier, Philomène Delcambre, 29 ans, demeurant rue Jules Derganocourt, blessé à la main gauche, 3 mois de repos.
- Un chaudronnier, Charles Opomer, 24 ans, demeurant rue Miton, travaillant chez M. Croix, rue de Tourcoing, blessé à la main gauche, 20 jours de repos.
- Un homme de peine du Peignage de l'Éclair, Adolphe Devos, 35 ans, demeurant rue de l'Alma, à Tourcoing, blessé au pied gauche, 15 jours de repos.

MM. les cambrioleurs. — Descende du parquet. — Vendredi, vers 2 h. de l'après-midi, M. Delais, juge d'instruction, accompagné de son secrétaire, M. Bostals, est descendu à Roubaix pour occuper de nuit, comme de droit, Roubaix ces temps derniers, chez MM. Paul Wallez, 88, boulevard de Paris, et Alphonse Dugest, 20, rue de Valenciennes.

Plusieurs individus, dont les verrous au sujet de ces vols: les frères Leman, Dubar, Zenovert et Couart.

Le magistrat s'attendait à la gare M. Lecomte, commissaire de police de la rue des Arts, s'est rendu successivement chez les plaquiers et il est retourné à Lille dans la soirée.

UNION SOCIALE ET PATRIOTIQUE

CONVOCATIONS

Canton Est. — Bureau de la rue Decrême. — Samedi 10 courant, à 8 h. 1/2 du soir, estaminet M. Zéphirin Meunier, 232, rue de Valenciennes, séance du Comité de la section. Présence indispensable.

Canton Est. — Bureau de la rue Pierre-de-Roubaix. — Samedi 10 courant, à 8 h. 1/2 du soir, estaminet Louis Marotte, 88, boulevard de Belfort, réunion du Comité de section. Présence indispensable.

Stat-civil de Roubaix

NOUVEL AN FAMILIAL, LUNDI 13 JANVIER

THOMAS FILS, rue du Priz, 5, la Gare, LILLE

9 janvier

Naissances. — Marie Lorian, rue Daubenton, 130; Henri Provot, rue de France, cour Verschaet, 1; Armand Maton, rue des Fabricants, 10; Flore Leveaux, rue Saint-Louis, cour Lebrun, 3; Lucien Coupé, rue de Mons, 5; Désirée Marie Poillat, 71 ans, ménagère, rue des Longueues, 306, cour Fournier, 5; Marie Flamencourt, 1 an, rue Turgo, 66; Médard Clavel, 51 ans, tisserand, rue Blancheville, 1; Henri Monnier, 75 ans, journaliste, rue de Valenciennes, 51; Marie Laperrière, rue du Carpien, maisons Brunin, 3; Mariages. — Paul Lepers, entrepreneur de menuiserie, 30 ans, rue Saint-Jean, 15, et Marie Bayard, sans profession, 25 ans, rue des Longueues, 306. — Veno, 37 ans, comptable, 25 ans, sans profession, rue Nain, 44.

Stat-civil de Watrelos

9 janvier

Naissances. — Marie Borry, rue des Fleurs, 10; Florentine Ferrat, 91 ans, 11 mois, sans profession.

WASQUEHAL

Un logement gratuit. — Jeudi, vers neuf heures du soir, un marchand attendant du nom de Fortuné, en état d'ivresse, alla se coucher sur les marches de la mairie, attendant sans doute qu'on lui procurât un logement. Le garde Sélosse se mit en devoir de le conduire à la prison municipale. Il le délivra le lendemain vers 7 heures.

Enterrément du lundi 12 janvier. — A 9 heures 1/2 pour 8 heures, service et funérailles de Policien Lejeune, 71 ans, quartier de la Place.

plus conditionner qu'un certain nombre de balles sur les lots qui y sont soumis, on pèse le tout et on applique le conditionnement moyen obtenu par le prélèvement des épreuves faites sur une balle toutes les cinq balles, ou même toutes les dix balles. On obtient plus que de là peu près moins serré que si l'on conditionnait le tout. La moralité des conventions demanderait cependant que l'on se rapprochât le plus possible de la vérité absolue.

La concurrence du Conditionnement de la Chambre de Commerce se fera sentir aussi plus fortement en 1933 qu'en 1932, puisque n'a pas porté sur tous ces lots réservés. Votre Commission a donc un devoir d'adopter le chiffre proposé en recettes de 250.000 francs.

Sur les recettes de voirie

admis en 1932 pour 72.000 francs, l'Administration propose 55.000 fr. Les mêmes réflexions se peuvent élever sur les matériaux de construction s'appliquent les mêmes principes.

Il y a aussi de petites moins-values

Aux dépenses

Aux dépenses, Messieurs, les chapitres importants des écoles et de l'assistance publique sont maintenus, avec un léger accroissement de crédits.

La Police

Cinq postes nouveaux d'agents sont créés. C'est pour, étant donné l'insuffisance notoire de notre police municipale quant au nombre des agents, l'état de nos finances n'a pas permis d'aller plus loin dans ce sens. On a donc posé de nouvelles charges aux contribuables.

L'Administration municipale et votre commission auraient voulu faire plus, non seulement en ce qui concerne l'augmentation de l'effectif, mais au point de vue de l'amélioration des traitements du personnel. Elles ont été saisies de nombreuses demandes de ce genre et d'une proposition de l'Administration municipale et des commissaires de police, Roubaix étant la seule ville de France ayant plus de 100.000 habitants dont les commissaires de police ne soient pas payés à l'année, sans compter l'augmentation de votre 3<sup>e</sup> commission, sans rejeter ces propositions et demandes, ont dû ajourner la satisfaction de l'étude du budget.

L'adjoint aux finances a fait face à un crédit spécial de 72.000 fr. pour

La translation de l'Institut Turgot à l'ancien Collège

suivant engagement pris par l'Administration; plus à un crédit de 30.000 fr. pour l'achèvement des dépendances de l'immeuble Pierre Cateau sur l'ancien Collège de l'Institut Turgot, rue de Prod'homme, si mal logé aujourd'hui, et qui se trouvera ainsi réuni aux autres services de la justice; à une première annuité complète de 140.000 francs pour le 1<sup>er</sup> janvier 1933; à l'évaluation des traitements d'un certain nombre d'employés dont les augmentations, dues aux divers arrondissements, ont passé sans succès, et qu'il est temps de réparer dans la mesure du possible.

Sur le chapitre des services économiques ont été réalisées, en ce qui concerne le chapitre 14, les dépenses de la Bourse des contribuables. Malgré une diminution de plus de 150.000 fr. de recettes, malgré des dépenses supplémentaires de 140.000 francs, le budget se balance en partie par les économies et il faut le dire aussi, par la suppression au budget d'un chapitre extraordinaire de 140.000 francs, qui a été supprimé en 1932. Il s'agit de la quote part de Roubaix dans les frais d'agrandissement de l'usine de la Compagnie.

Le budget primitif de 1933

M. A. Rousseau donne lecture d'un rapport d'ensemble sur le budget primitif de 1933 que voici dans ses grandes lignes.

Les recettes d'octroi et des taxes

Messieurs, le projet de budget de 1933 établi par l'Administration municipale ne présente qu'un faible excédent de recettes sur les dépenses. Ceci est dû aux évaluations qui ne prennent pas en compte les réductions de droits et de taxes qui ont été réalisées pendant l'année dernière, nos adversaires trouvant ces évaluations exagérées sur deux points principaux: les recettes d'octroi et celles des taxes. Nous aurions été assez hardis, si nous n'avions été le premier sur ce chapitre, nous a donné une déception.

M. Serval répond que si M. Baillieu a la critique, il a le droit de la faire, mais qu'il ne faut pas en faire un moyen de pression sur les agents les plus responsables de la situation financière de la ville, qui se débrouillent, laissant le soin à ses successeurs de se débrouiller.

M. Eugène Motte demande ensuite à M. Baillieu, s'il a des objections à faire à l'égard des socialistes 500.000 francs en plus, alors que quittant la mairie ils ont laissé un déficit.

Un incident d'une incroyable violence s'éleva alors, M. Baillieu et M. Wattemans se disputant, M. Wattemans se lançant dans des invectives et M. Baillieu dans des réponses.

M. Eugène Motte ramène le calme en montrant que ce qui se passe par la Condition publique et la déviation des droits encourage la fraude, et que l'annonce d'une loi ou d'un règlement qui doit faire cette déviation amène des approximations de précaution dont l'insécurité pousse les commerçants à des fraudes futures. Il y a eu aussi le coupage habile et quasi-insaisissable qui a diminué, dans une certaine proportion, le degré alcoolique et, d'autre part, les recettes de la ville, qui, si elles ne sont pas, au point de vue de la santé publique, il a de voir avoir un progrès, au moins temporaire, réalisé, au point de vue budgétaire, il y a eu des déceptions, nous devenons hésitants à critiquer celles qui, quoique hautement préconisées, ont dû servir l'hygiène tout en nuisant à nos finances.

C'est pourquoi nous approuvons l'Administration qui a diminué ses prévisions de recettes de ce chef, surtout parce qu'elle n'a pas réagi à l'effet pour notre casier; ce qui, si nous ne sommes pas satisfaits de nos mesures anti-alcooliques, nous devenons hésitants à critiquer celles qui, quoique hautement préconisées, ont dû servir l'hygiène tout en nuisant à nos finances.

Sur les bois et matériaux de construction

Il y a aussi un fort déficit sur les évaluations primitives. C'est par une provision de 70.000 fr. en moins que l'Administration procède pour ces deux paragraphes. L'année dernière la commission a suivi la crise de 1930, n'a pas été complètement levée en 1932. Vous vous rappelez, Messieurs, combien de maisons et de logements inoccupés il y avait au commencement de cette année. Petit à petit, nous voyons disparaître les cortèges annonçant les locaux à louer. Petit à petit, aussi, lentement, patiemment, la situation commerciale et industrielle de notre ville se reconstruit.

Nous pouvons espérer que 1933 verra le bâtiment reprendre sa marche normale et, comme disait un de nos prédécesseurs, qui prenait l'effet pour un casier, nous pouvons redire: quand le bâtiment va, tout va. Malgré cela, soyons prudents dans nos évaluations et approuvons la prudence de l'Administration.

An conditionnement municipal

nos prévisions seront dépassées, pas étonnant, 13 à 15.000 francs de bon; l'Administration propose 250.000 francs au lieu de 300.000 francs comme recette prévue pour 1933. Il y a lieu de compter ici, Messieurs, avec une mauvaise habitude prise par les commerçants d'économiser les clients des conditionnements qui ne font

100 kilogrammes; M. Desmarchais pour le pain de seigle à 12 pour les 100 kilogrammes; M. Thomas pour la farine de lin à 32 francs les 100 kilogrammes et enfin M. Fournier pour le son à 11 fr. 75 les 100 kilogrammes, sont approuvés par le conseil.

Plaques des rues et des maisons. — Un marché est approuvé avec M. Gillet, céramiste à Paris, pour la fourniture des plaques dénommées rues et de numéros de maisons.

La durée du marché est fixée à trois ans et la dépense totale à 1000 fr.

Le transfert de l'Institut Turgot à l'ancien Collège. D'après le projet, les classes du cours primaire occuperont l'aile gauche, les classes de l'École supérieure occuperont l'aile droite des bâtiments de l'ancien Collège.

Le bâtiment central contiendra le logement du directeur, le réfectoire, l'atelier manuel, l'infirmerie, la salle des conférences et le dortoir.

Les dépenses relatives au projet s'évaluent à 7.700 francs. Vous et la commission, auxquelles il fut soumis, décidèrent la substitution, dans les cours des élèves, du gravier au pavage en grès. Le pavage en grès serait évalué à 5.500 francs, ferait l'objet d'un marché de gré à gré qui sera soumis ultérieurement à votre approbation.

Le transfert de la salle d'audience des Procureurs au Palais de Justice. Le projet comprend outre ce transfert, l'achèvement de la façade vers la rue Grand-Chemin ainsi que du passage des voitures et des piétons à l'entrée de la Cour de Commerce.

Le Conseil vote à cet effet une somme de 35.500 fr.

La séance est levée à minuit.

Stat-civil de Watrelos

8 janvier

Naissances. — Marie Borry, rue des Fleurs, 10; Florentine Ferrat, 91 ans, 11 mois, sans profession.

Simple Police

Audience du jeudi 10 janvier. Présidence de M. Merchie, juge de paix; ministère public, M. Foch, commissaire de police.

La circulation des vélos sur les trottoirs. — Un arrêté préfectoral édicté que la circulation des vélos est interdite sur les trottoirs, des trottoirs doivent en avertir les cyclistes. A l'occasion des affiches de l'arrêté du Maire sur cette matière ont été placardés il y a plusieurs années et ont disparu depuis, à ce qu'il est évident qu'il est mal à propos de les renouveler à ce sujet. Une enquête sera faite pour savoir: 1<sup>er</sup> si les dites affiches ont bien disparu, et 2<sup>e</sup> si le terme « trottoir » employé par l'arrêté préfectoral désigne des trottoirs ou des passages indistincts.

Conséquences inattendues de la loi sur la presse. — Le ministère public avait cité X... pour injures publiques à Z... M. le Juge de paix, statuant en vertu de la loi sur la Presse, déclare la plainte irrecevable. Aux termes de cette loi, les tribunaux ne peuvent poursuivre les injures qu'autant que la personne injuriée porte plainte contre l'auteur des injures.

Voilà les procès en injures qui ont lieu. Louis Vanboeck, 17 ans, et un nommé Lefebvre ont donné une « racie sociale » à deux autres jeunes gens qui ont travaillé pendant qu'ils étaient en grève.

— C'est vrai, dit le Juge à Vanboeck? — Oui, répond celui-ci, ça les apprendra à travailler quand on fait grève... Vous ne regrettez pas de leur avoir porté des coups? — Non, répond avec aplomb Vanboeck.

Quand à Lefebvre il se montre plus conversationnel et ne révoque que trois jours de travail. L'incident de Vanboeck lui coûte 3 jours de prison.

Un fils ivrogne et tapageur. — Ce même Vanboeck, qui trouve que ceux qui travaillent pendant la grève sont des fainéants et qui les bat d'importance, est aussi un mauvais fils. Il s'enivre et quand ses parents lui font des remontrances, il les injurie et casse les vitres.

M. le Juge de paix, qui montre un assez sévère pour lui, le condamne à 15 fr. d'amende, pour tapage et à 5 fr. d'amende pour ivresse. Il ajoute: « Je regrette de n'avoir pas davantage de peines à disposition ».

Lois de protection du travail. — Il a été porté 107 condamnations à 5 fr. pour avoir contrevenu aux lois de protection du travail dans les établissements industriels.

Autres affaires. — Louis et Charles Fremerey sont accusés, avec Emile Robert, en ce temps-là grévistes de la maison J. Desmuret, rue de Bradford, d'avoir injurié un fleur M. Desmet et sa femme. Ils nient et accusent le même ivrogne qui passait: c'était un fleur sorti le matin de chez M. Jonglez et qui depuis est entré chez M. Desmuret. L'affaire sera appelée de nouveau dans 15 jours.

— Les condamnations suivantes ont été portées: Police des cabarets, une à 5 fr. 4 à 1 fr. et une à 5 fr. 4 à 1 fr. 50; Police des cabarets, une à 1 fr., une à 5 fr., 5 à 5 fr. et une à 1 fr. — Mardaudage de légumes, une à 6 fr. — Police du roulage, 3 à 5 fr., 4 à 8 fr. et une à 1 fr. — Mardaudage de légumes, 2 à 3 fr. — Ivresse, 5 à 8 fr. et une à 1 fr.

Mauvaise farce. — Deux jeunes gens de Roubaix, pour passer le temps, comme ils l'ont déclaré au Tribunal ont obtenu dans une fosse un tonneau chargé d'un grand tonneau de purin. Cette mauvaise plaisanterie leur coûte à chacun 11 fr. d'amende, plus les frais.

Stat-civil de Tourcoing

9 janvier

Naissances. — Vandewalle Jules, rue des Pharaons, 114; Alard Désiré, rue de Verdun, 19.

Décès. — Vanhoutte Joseph, 1 mois, rue de Roubaix, 3. — Formant Albertine, 8 ans, rue d'Alsace, chez M. Ernaux, 37 ans, rue d'Harve, 3. — Leroux Louis, 73 ans, rue de Venise, 26. — Decubert Frédéric, 77 ans, rue de Lille, 121. — Delannoy Marie, 31 ans, rue du Moulin.

BOURSE DE TOURCOING

Basé sur le moyen des prix pratiqués à la Bourse de Tourcoing, 9 janvier.

MOIS	COTE précédente	COTE actuelle	DIFFÉRENCE
1 Janvier	5 05	5 05	—
2 Février	5 05	5 05	—
3 Mars	5 05	5 05	—
4 Avril	5 05	5 05	—
5 Mai	5 05	5 05	—
6 Juin	5 07	5 07 1/2	—
7 Juillet	5 07	5 10	—
8 Août	5 07 1/2	5 10 1/2	—
9 Septembre	5 10	5 10	—
10 Octobre	5 10	5 10	—
11 Novembre	5 10	5 10	—
12 Décembre	5 10	5 10	—

Ventes: 25.000 k.

Affaires traitées à la Corbeille:

Matin. — 5.000 k. à 5,05 février. — 10.000 k. à 5,10 septembre. — 80.000 k. à 5,10 octobre.

Total: 25.000 k.

Soir. — 5.000 k. à 5,05 février. — 5.000 k. à 5,10 septembre.

Total: 10.000 k.

Stat-civil d'Halluin

9 janvier

Décès. — Spiet Henri, 80 ans, rue des Ecoles.

Stat-civil de Linselles

9 janvier

Naissance. — Jeanne Ghesquiere, Brasserie, 20 ans, chemin Honcourt, 19 ans, au Caillou, cultivatrice.

Stat-civil de Mouvaux

9 janvier

Naissance. — Polvêche Denise, aux Couloirs.

DE MANDEZ UNE BANDE LILLE

Le drame de la rue Jean-Bart

Dans notre dernière édition nous avons dit qu'un sieur Métais, demeurant rue Jean-Bart, 40, avait tué, d'un coup de revolver, une nommée Étienne Ringaut avec laquelle il habitait.

Métais ne demeurait rue Jean-Bart que depuis environ six semaines. Il se demandait comment se trouvait la situation de fortune lui permettant d'ailleurs de vivre très à l'aise.

Descente du parquet

M. Hermy, juge d'instruction, est chargé de l'enquête. Accompagné de M. Le Hucron Kérel et de son greffier, M. Moutaigne, il s'est rendu vendredi matin, vers 8 h. 1/2, sur les lieux du crime.

Il a entendu, dans un interrogatoire sommaire, Métais, dans un accès de colère, s'emparer d'un revolver et lui tira une balle dans la bouche. Le projectile a brisé quelques dents, pénétré dans la voûte palatine et s'est logé profondément dans le cerveau.

Consulté sur le choix d'un avocat, Métais a déclaré qu'il attendait d'avoir vu sa mère qui est venue à l'heure de l'interrogatoire. M. Hermy a fait prévenir cette dernière qui arrivera probablement dans la journée d'aujourd'hui.

La victime

estoriginaire d'Ancoisne, hameau d'Houplines. Sa mère avec qui elle avait rendez-vous vendredi à midi, est arrivée sans rien savoir. On juge de la scène de désespoir.

L'autopsie

aura lieu aujourd'hui à la faculté des sciences.

Université catholique

La Société des ingénieurs civils de France a décerné un des prix Schneider à M. Albert Wit, professeur à la Faculté catholique des Sciences, pour ses travaux de mécanique; les prix Schneider étaient réservés à des savants français, mais, lors de l'absence de candidats, on a eu recours à des recherches faites en 1889 à 1900.

On annonce que M. l'abbé Leman, licencié en histoire, est nommé sous-directeur de la maison de famille Albert-Grand.

Demandez à la Croix du Nord, 15, rue d'Angleterre, Lille, les Catalogues des Publications, Images, Photographes, etc. de la Maison de la Bonne Presse.